

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

« Europcar confirme son engagement historique pour être un leader de la mobilité durable. Cet engagement basé sur un principe d'amélioration continue et, qui a ses racines en 1997 lors du lancement de la ligne Environnement, revêt aujourd'hui trois formes :

1. Proposer des services de « mobilité durable »

- offrir une gamme de véhicules plus propres et incluant des énergies nouvelles
- offrir des formules d'abonnement, réelles alternatives à la possession de la voiture

2. Réduire nos émissions polluantes et améliorer le recyclage de nos déchets:

- à travers des plans de progrès récurrents
- la prise en compte de la dimension environnementale dans nos choix de process et l'achat des produits et véhicules

3. Se conformer à la réglementation environnementale ainsi qu'aux autres exigences applicables à notre activité, et notamment à la Charte Environnementale en vigueur au sein du Groupe Europcar. »